

OIBT - CITES

PROGRAMME OIBT-CITES POUR L'APPLICATION DE LA LISTE CITES DES ESPÈCES D'ARBRES TROPICAUX

Bulletin d'information



Dans ce numéro

ÉDITORIAL.....	1
LE PROGRAMME OIBT-CITES.....	2
FINANCEMENT DU PROGRAMME.....	2
RAPPORTS D'AVANCEMENT SUR LES ACTIVITÉS.....	2
INITIATIVES/ÉVÉNEMENTS CONNEXES.....	13
ARTICLE SUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	13
ÉVÉNEMENTS À VENIR.....	14
SUIVI DU PROGRAMME.....	14
CONTACTS.....	14

Donateurs



Union européenne



Etats-Unis d'Amérique



Norvège



Allemagne



Pays-Bas



Chine

Donateurs du secteur privé:
Abbott Solvay, Indena, EuroMed
et Plavuma

Ce Bulletin rend compte des activités qui sont exécutées dans le cadre de la seconde phase du *Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux*. En effet, dans le sillage du succès que fut la première phase (2007-2011), ce deuxième volet, qui porte sur les plus importantes essences forestières tropicales commercialisées inscrites aux annexes CITES, va ainsi permettre de poursuivre les travaux durant la période 2012-2016. Le Programme est en majeure partie financé par une subvention de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne), qui préconise qu'une partie du financement mis à disposition soit consacré à des activités relevant à la fois du Programme OIBT-CITES et du Programme thématique de l'OIBT relatif au commerce et à la transparence du marché (TMT). Ce Bulletin est publié tous les trimestres en anglais, espagnol et français à l'intention de l'ensemble des acteurs du projet, mais aussi de tous ceux qui sont concernés par les progrès accomplis au titre du Programme OIBT-CITES. On trouvera dans ce numéro un compte rendu des activités du Programme qui ont été exécutées jusqu'en août 2015.

Les suggestions et contributions des participants au Programme sont essentielles pour garantir autant que possible que les futures éditions de ce Bulletin soient aussi instructives et intéressantes que possible. Veuillez envoyer toute correspondance au(x) point(s) de contact concerné(s) qui est/sont indiqué(s) en dernière page.

ÉDITORIAL: Le Programme OIBT-CITES en Amérique latine

Outre les objectifs de la Phase I du Programme OIBT-CITES, qui incluaient notamment la conception des inventaires forestiers, la sylviculture, les plans de gestion/avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et des dispositifs réglementaires rentables, la Phase II s'intéresse à des aspects permettant d'améliorer l'accès à l'information sur les marchés mondiaux du bois et de valoriser la qualité des statistiques sur les produits forestiers. Le Programme aide à faciliter le commerce des produits issus d'espèces arborescentes inscrites à la CITES et provenant de forêts en gestion durable.

En Amérique latine, la portée de la Phase II a été étendue en termes de pays et d'espèces arborescentes qu'elle couvre. Outre la Bolivie, le Brésil et le Pérou (Phase I), d'autres pays tels le Guatemala, le Guyana, le Honduras, le Mexique, le Panama et le Paraguay ont été envisagés au nombre des pays ciblés par les activités du Programme et/ou les ateliers dans le cadre de la Phase II. Par ailleurs, une université espagnole met en œuvre un projet avec des partenaires guatémaltèques. Sur le plan des espèces arborescentes, outre *Swietenia macrophylla* (acajou) et *Cedrela odorata* (cèdre) que la Phase I a couvertes, les essences ajoutées à la Phase II sont *Dalbergia* spp. (palissandre), *Bulnesia sarmientoi* (*lignum vitae* ou *palo santo*, bois saint) et *Aniba rosaedora* (palissandre du Brésil). Le Programme est axé sur les espèces arborescentes inscrites à l'annexe II de la CITES.

Le Programme est mis en œuvre dans le cadre d'activités que proposent des États des aires de répartition qui sont des exportateurs significatifs de produits issus d'espèces arborescentes inscrites à la CITES. Au nombre des réalisations obtenues à ce jour en Amérique latine figurent: i) le développement de tables nationales de rendement en bois pour le

volume sur pied d'acajou et les sciages de classe export au Guatemala et au Pérou; ii) la détermination d'un fondement biologique sur lesquels reposent les régimes de gestion durable des forêts (GDF) relevant de l'acajou dans la région sud de l'Amazonie (Brésil, Bolivie et Pérou) à partir d'études menées sur la croissance, la reproduction et la régénération de populations naturelles dans les forêts primaires et exploitées; iii) le Pérou a renforcé sa capacité à élaborer des ACNP relatifs à l'acajou, et a fourni des informations pertinentes au Comité de la CITES pour les plantes à sa 17^e réunion, qui ont permis de déterminer qu'il n'était pas nécessaire d'inclure le pays dans le processus d'étude du commerce important (RST) concernant cette espèce; et iv) la mise au point d'un modèle informatique convivial sur la population d'acajou (croissance et rendement) capable de simuler la réponse de populations locales d'acajou à des pratiques de récolte menées à vaste échelle et de manière intense.

Un ACNP est crucial pour montrer que la gestion durable et la conservation de l'espèce sont effectives dans les États de l'aire de répartition. L'une des activités actuellement en cours en Amérique latine, «*Avis de commerce non préjudiciable: orientations pratiques relatives aux espèces arborescentes inscrites à la CITES*», fournira des orientations aux Organes de gestion et aux Autorités scientifiques de la CITES concernant les éléments, la méthodologie et les informations nécessaires à la préparation des ACNP se rapportant à près de 400 espèces arborescentes inscrites à la CITES.

Dans les pays d'Amérique latine, ce ne sont pas seulement les pouvoirs publics qui bénéficient des activités du Programme, mais aussi les exploitants du secteur privé situés dans les États des aires de répartition. Il est considéré comme essentiel, pour les économies nationales de chaque pays et pour la gestion durable des forêts au sens large, de

Suite en page 2

Financement du Programme

Un budget d'environ 9 millions \$EU (7,5 millions €) a été approuvé pour la seconde Phase du Programme, lequel a, à ce jour, été financé par l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne, CE), les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas, la Chine ainsi que le secteur privé. La troisième tranche d'un montant de 1,2 million d'euros au titre du contrat entre l'OIBT et la CE (qui alimente les deux tiers du budget de la Phase II) a été reçue de la Commission européenne en mars 2015. Les États-Unis d'Amérique ont renouvelé leur appui au Programme, annonçant une contribution de 200 000 \$EU durant la 50^e session du CIBT en novembre 2014, tandis que les Pays-Bas ont annoncé une enveloppe de 70 000 \$EU à la fin de

2013, puis de 130 000 \$EU au cours de cette même session. La Chine a rejoint les bailleurs de fonds du Programme en 2015, moyennant une annonce de fonds de 100 000 \$EU. Le Gouvernement de l'Allemagne a également convenu que, à dater de 2015, la moitié du budget qu'il fournissait dans le cadre du cycle ordinaire des projets de l'OIBT au projet PD 620/11 Rev.1 (M) (dont le budget total est de 2 046 274 \$EU) «*Développement et mise en œuvre d'un système d'identification d'essences et de traçabilité du bois en Afrique avec empreintes ADN et isotopes stables (Allemagne)*» pouvait être considérée comme étant une contribution au Programme OIBT-CITES en raison des liens étroits entre le Programme et les objectifs de ce projet, ce qui, en vertu des dispositions du contrat entre l'OIBT et la

CE, laisse un reliquat de 300 000 \$EU environ à solliciter auprès de donateurs hors CE.

En raison de la chute marquée du taux de change de l'euro face au dollar des États-Unis, la somme correspondant à la troisième tranche du financement reçue au titre du contrat avec la CE s'est trouvée amputée d'environ 400 000 \$EU comparée aux versements précédents. L'OIBT et la CITES s'emploient à compenser ce déficit qui affecte la dernière année de la Phase II du Programme, notamment en renouvelant leur appel à encourager les bailleurs de fonds à continuer de fournir des financements afin de satisfaire aux dispositions de cofinancement prévues au contrat entre l'OIBT et la CE, sachant par ailleurs que les demandes à bénéficier du Programme ne cessent d'excéder les ressources disponibles.

Le Programme OIBT-CITES

Le Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux a pour objet de faire en sorte que le commerce international des espèces arborescentes tropicales inscrites aux annexes CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. L'objectif spécifique du Programme est d'aider les instances nationales de la CITES et le secteur privé à remplir les conditions nécessaires pour gérer et réglementer le commerce des espèces arborescentes inscrites aux annexes CITES; apporter un soutien au renforcement des capacités et mener des études spécifiques lorsque les informations font défaut, de manière à élaborer un meilleur cadre global pour le recueil et l'analyse des informations se rapportant à la biologie ainsi qu'à la gestion des essences et au commerce des produits forestiers tropicaux. Les principales espèces couvertes jusqu'à présent sont: *Pericopsis elata* (afromosia ou assamela), *Prunus Africana* (pygeum) et *Diospyros* spp. (ébène) en Centrafrique et à Madagascar; *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles), *Cedrela odorata* et autres *Cedrela* spp. (cèdre) en Amérique latine; ainsi que *Dalbergia* spp. (palissandre) en Afrique et en Amérique latine. En Asie du Sud-Est, il s'agit de *Gonystylus* spp. (ramin), d'*Aquilaria* spp. et de *Cyrinops* spp. (bois d'agar).

Éditorial (suite de la page de couverture)

maintenir un commerce de ces espèces qui soit viable. Dans les pays visés par le Programme, les capacités des gouvernements à gérer et à réguler le commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES se trouvent renforcées. Par ailleurs, d'autres pays Parties à la CITES qui commercialisent ces espèces ainsi que des pays membres de l'OIBT bénéficient indirectement des résultats de ce Programme. Le Programme OIBT-CITES est donc un exemple unique d'une approche pluri-partite réunissant des institutions publiques, le secteur privé, des universités, des établissements de recherche, des ONG et des collectivités.

Ivan Tomaselli,
Coordonnateur régional pour l'Amérique latine

Les principaux États des aires de répartition qui exportent d'importantes quantités des essences susmentionnées sont le Cameroun, la République démocratique du Congo, Madagascar et la République du Congo en Afrique; en Asie, ce sont l'Indonésie et la Malaisie; et en Amérique latine, la Bolivie, le Brésil, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay et le Pérou. Les bénéficiaires directs de ce Programme sont les instances publiques et opérateurs privés du secteur du bois dans les États des aires de répartition. Les bénéficiaires indirects sont les autres pays Parties à la CITES et les membres de l'OIBT qui exploitent ces essences au plan commercial et bénéficieront des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation. Ont accès à ce Programme d'appui les pays qui sont des exportateurs significatifs de produits dérivés d'espèces arborescentes inscrites à la CITES, ou sont susceptibles de le devenir.

Rapports d'avancement sur les Activités

Dans le cadre de la Phase II du Programme, l'OIBT a financé, en consultation avec le Secrétariat de la CITES, dix nouvelles Activités en Afrique, douze en Asie, dix en Amérique latine et deux autres d'envergure mondiale. Concernant une (1) Activité qui a été approuvée durant la Phase I du Programme OIBT-CITES, sa mise en œuvre a été prorogée et se poursuit dans le cadre de la Phase II, tant en Afrique qu'en Amérique latine. Concernant la totalité des trente-six Activités approuvées ou prorogées dans le cadre de la Phase II, elles sont en cours ou achevées. Outre les trente-six Activités approuvées ou prorogées dans le cadre de la Phase II du Programme, huit Activités sont actuellement exécutées au titre du volet TMT. Cinq d'entre elles ont été approuvées en mai 2015 et font l'objet d'un premier compte rendu dans la présente édition. Est également évoqué ici le déroulement du projet PD 620/11 Rev.1, comme indiqué ci-dessus, que finance l'Allemagne. Quatorze propositions d'activités supplémentaires (huit en Afrique, deux en Asie et quatre en Amérique latine) que des pays ont soumises à l'OIBT sont en attente d'approbation ou d'un financement.

On trouvera sur le site Internet de l'OIBT (http://www.itto.int/cites_programme) des renseignements sur les Activités en cours dans chaque pays (pays, fiche d'activité, agence d'exécution et de mise en œuvre, rapports finaux, autres produits, etc.). La rubrique qui suit en donne une brève description et présente un rapport sur l'avancement des travaux pour toutes les Activités mises en œuvre depuis le commencement de la Phase II du Programme jusqu'en août 2015 (excepté les Activités déclarées achevées dans des numéros précédents de ce Bulletin). Les Activités en attente d'un financement seront examinées au fur et à mesure que nous disposerons de fonds supplémentaires, ce en vue d'utiliser les ressources du Programme de la manière la plus judicieuse possible.

Afrique

Cameroun

Application de la législation et gestion de *Pericopsis elata* dans les forêts de production au Cameroun

Agence d'exécution: Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 22 mois

Cette Activité s'inscrit dans le prolongement d'une assistance au Cameroun qui lui avait permis, dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, de répondre aux préconisations figurant dans le premier rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatif à *Pericopsis elata* dans les forêts de production. Elle a pour objet de mettre en œuvre les principales recommandations énoncées dans ce rapport d'ACNP ainsi que celles relevant de l'application de la législation régissant *P. elata*. L'Activité est exécutée par l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) en collaboration avec l'Association camerounaise des entreprises du bois. L'ANAFOR avait demandé que la date d'achèvement, initialement prévue en avril, soit prorogée jusqu'en



Une étudiante de l'Université de Douala mesure le diamètre d'un *Pericopsis elata* au Cameroun. Photo: Tientcheu

novembre 2015, de manière à permettre aux experts de terminer leurs activités spécifiques sur le terrain, notamment dans les domaines des études phénologiques et sylvicoles. Un effectif de neuf experts a été recruté pour exécuter les neuf activités spécifiques sur le terrain. Ils émanent d'établissements de recherche, dont des universités, et de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD).

En juillet 2015, l'ANAFOR a organisé une réunion du Comité scientifique dans le but d'examiner les divers rapports soumis par les experts. Sur les neuf activités spécifiques, les quatre suivantes sont achevées: i) formation des agriculteurs à la sylviculture de *P. elata*; ii) production de 8 200 semis de *P. elata* pour les plantations; iii) études sur les propriétés pédologiques et édaphiques de *P. elata*; et iv) études sur les nuisibles et maladies de *P. elata*. La mise en œuvre des quatre autres activités spécifiques suivantes se poursuit: i) test des différentes conceptions d'échantillonnage pour mieux évaluer le matériel sur pied de *P. elata* dans les forêts de production au Cameroun; ii) étude des propriétés physiques et technologiques du bois de *P. elata*; iii) aménagement de placettes permanentes de *P. elata*; et enrichissement des forêts de production au moyen de *P. elata*. Il n'a pas été possible d'exécuter une étude phénologique en raison de la fructification irrégulière de *P. elata*. Il a été décidé que tous les experts devraient finaliser leurs travaux d'ici à octobre 2015, un mois avant que l'ANAFOR n'organise en novembre 2015 un atelier destiné à discuter des principaux produits de l'Activité. L'expert responsable de l'anatomie du bois a été prié de soumettre une nouvelle proposition de budget plus réaliste pour compléter ses analyses, tandis qu'il a été demandé à l'expert chargé des études phénologiques de présenter une seconde proposition de plan des travaux pour la période d'août à décembre 2015.

Gestion durable de *Pericopsis elata* dans l'optique de la mise en œuvre du Plan simple d'aménagement de la plantation de Bidou II dans la Réserve forestière de Kienké-Sud au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR
Situation: en cours
Date de démarrage: novembre 2013
Durée prévue: 18 mois
Durée effective: 22 mois

Démarrée en novembre 2013, la mise en œuvre de cette Activité est prévue se terminer d'ici à la fin de 2015. Elle a pour objet de mettre en œuvre le Plan simple de gestion de la plantation de *Pericopsis elata* de Bidou II, située dans la région sud du Cameroun, lequel avait été préparé durant la Phase I du Programme OIBT-CITES. C'est l'ANAFOR qui est chargée de son exécution, en collaboration avec l'Institut national de recherche agricole pour le développement (IRAD). À l'instar de l'Activité «Application de la législation et gestion de *Pericopsis elata* dans les forêts de production au Cameroun», deux rapports d'avancement ont été soumis à l'OIBT, le premier en janvier 2014 et le second en août 2014. L'effectif de trois experts qui a été recruté est actuellement à pied d'œuvre sur le terrain. Le premier résultat majeur, le défrichement de la plantation de Bidou II, a pris fin en mars 2015. Les produits réalisés sont actuellement exploités par l'expert chargé d'étudier les propriétés technologiques du bois de *P. elata*, tandis que le spécialiste responsable du volet sylvicole s'est dit quelque peu préoccupé au vu de la médiocre qualité des semences utilisées dans les pépinières.

En juillet 2015, l'équipe de coordination a mené une mission de suivi sur le terrain, à laquelle a succédé une réunion du Comité scientifique chargé de valider les rapports des experts. Tous les experts travaillent de manière satisfaisante, à l'exception de celui chargé de préparer le Plan simple de gestion des plantations forestières de Ndeng Ndeng, sachant qu'il a rencontré des délais substantiels dans le recueil des données. En conséquence, la mise en œuvre de l'Activité va connaître un retard général qui pourrait aller jusqu'à six mois. Néanmoins, plus de 3 000 plants de *P. elata* ont été produits dans les pépinières et sont prêts à être distribués aux agriculteurs pour être plantés.



Des chercheurs de l'Université de Dschang collectent des échantillons de bois de *Pericopsis elata* dans la plantation forestière de Bidou au Cameroun. Photo: Mouliom

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et scieries au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR en collaboration avec Double HELIX
Situation: en cours
Date de démarrage: avril 2014
Durée prévue: 12 mois
Durée effective: 17 mois

La mise en œuvre de cette Activité, qui a démarré en avril 2014, vient appuyer un produit du Programme OIBT-CITES qui préconise que soient mis au point des dispositifs efficaces et rentables de réglementation du commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES. Le premier atelier de formation au prélèvement d'échantillons d'ADN a été organisé par l'ANAFOR au Cameroun les 2 et 3 juin 2014 à la Résidence Julie à Kribi, en collaboration avec Double HELIX. Des échantillons de cambium ont d'ores et déjà été prélevés dans deux unités forestières d'aménagement situées dans l'est du Cameroun par un étudiant de l'Université de Douala et un technicien de terrain de l'ANAFOR. Pour être plus précis, 540 échantillons de cambium ont été prélevés dans trois concessions forestières, à savoir, l'unité forestière d'aménagement (UFA) GVI-Ouessou; l'UFA CFC-Ngola 35; et l'UFA SEFAC-Libongo, y compris des échantillons de cambium issus de tous les arbres *P. elata* exploitables, d'un diamètre à hauteur d'homme de 90 cm au moins, qui ont été décomptés dans la placette annuelle 2015 de l'UFA GVI-Ouessou.

La livraison des échantillons prélevés pour analyse au laboratoire de Double HELIX a été retardée, en raison des délais encourus dans la délivrance des permis d'exportation CITES. À noter le retard supplémentaire qu'a entraîné la modification du volume annuel d'exploitation alloué à l'entreprise forestière GVI qui sera utilisée pour tester le dispositif de traçabilité. En conséquence, le prélèvement dans la forêt des échantillons destinés à l'export n'a pas commencé. Lors de sa réunion en mai 2015, le Comité technique national a pris note de ces délais et préconisé que: i) l'ANAFOR réorganise le prélèvement des échantillons dans les placettes annuelles en collaboration avec les entreprises

forestières; (ii) l'ANAFOR demande une prorogation de l'Activité d'au moins six mois afin de permettre à l'équipe de coordination de contribuer quelques résultats utiles; et (iii) *Double HELIX* diligente les analyses des échantillons transmis à des laboratoires. Ces retards ont entraîné une prolongation de l'Activité, qui devrait désormais s'achever d'ici à la fin de 2015.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Prunus africana* dans les Unités d'allocation de *Prunus* au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR en collaboration avec *Double HELIX*

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 15 mois

La mise en œuvre de cette Activité a débuté en juin 2014. Elle a pour ambition de démontrer que, en ayant recours à des techniques génétiques, il est possible de retracer l'origine des écorces de *Prunus africana* jusqu'à des arbres spécifiques issus d'Unités d'allocation de *Prunus* (UAP) contrôlées. Après l'atelier de formation organisé en juin 2014 à Kribi au Cameroun, l'équipe de coordination camerounaise avait envoyé des étudiants et des techniciens de terrain en forêt pour y prélever des échantillons de *Prunus*, comme il leur avait été enseigné. À cet égard, les étudiants ont commencé, vers la fin d'août 2014, à prélever des échantillons au niveau des UAP. Ces échantillons ont ensuite été envoyés au laboratoire de *Double HELIX* pour y être analysés. Les étudiants ont été de nouveau envoyés sur le terrain où ils ont prélevé des échantillons de *Prunus* dans la placette annuelle du Mont-Cameroun ainsi que dans l'unité de transformation d'AFRIMED située à Bafoussam, ce afin de tester le dispositif de traçabilité. En fait, les écorces fraîches collectées dans diverses forêts de production (UAP) situées dans les régions du nord-ouest, du sud-ouest et d'Adamawa ont été transportées à Bafoussam pour y subir une première transformation qui consiste à les sécher et à les mouliner en petits lots avant de les exporter via le port de Douala. Toutes les activités sur site prévues dans le cadre de cette Activité sont terminées et *Double HELIX* procède actuellement à l'analyse des échantillons. L'ANAFOR a prévu d'organiser la seconde réunion du Comité technique national en octobre 2015.

Gestion de la base de données relative à *Pericopsis elata* au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: août 2015

Durée prévue: 10 mois

Durée effective: 1 mois

Cette Activité a pour but de prêter assistance à l'ANAFOR dans la gestion et la mise à jour de la base de données qui a été créée en 2014 pour la gestion, l'exploitation, la transformation et le commerce de *Pericopsis elata* au Cameroun dans le cadre d'une Activité connexe. Ses activités spécifiques couvrent la formation d'agents forestiers à la gestion de la base de données et un appui au recueil de données sur le terrain, y compris de l'équipement et des

matériaux. L'ANAFOR a prévu d'organiser la première réunion du Comité technique national en septembre 2015.

République du Congo

Promotion de la sylviculture de *Pericopsis elata* dans les forêts du Nord-Congo

Agence d'exécution: Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 22 mois

Démarrée en novembre 2013, la mise en œuvre de cette Activité est désormais prévue prendre fin en octobre 2015. Elle s'inscrit dans le sillage des travaux exécutés dans l'Unité forestière d'aménagement de Tala Tala, située dans le nord du Congo, durant la Phase I du Programme OIBT-CITES (voir le Rapport d'ACNP relatif à *Pericopsis elata* au Congo sur la page Internet du Programme). Elle vise à appliquer au Nord-Congo les principales recommandations figurant dans ce rapport. C'est le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF) qui est chargé de sa mise en œuvre, en collaboration avec l'Association des industries du bois au Congo. L'équipe de coordination a organisé un atelier national les 10 et 11 février 2015 au cours duquel trois experts ont chacun présenté leur rapport sur: i) les propriétés pédologiques et édaphiques de *P. elata*; ii) les maladies de *P. elata*; et iii) la biologie et l'écologie de *P. elata*. Les travaux se poursuivent dans ces domaines en vue de recueillir des données scientifiques et de terrain qui permettront d'obtenir des résultats significatifs.

Du 12 au 19 février 2015, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a effectué un suivi des travaux exécutés sur le terrain et a noté que quelques sauvages de *P. elata* avaient été plantés dans 5 ha de l'Unité forestière d'aménagement de Tala Tala en ayant recours à la méthode de plantation linéaire. Le CR a proposé à l'équipe de coordination d'obtenir davantage de semences, d'aménager une pépinière plus grande et de tester différentes techniques sylvicoles. Les experts ont soumis leurs rapports finaux sur tous les travaux menés en août 2015, lesquels sont actuellement examinés par le groupe scientifique de l'Activité. La date d'achèvement de l'Activité a été reportée à la fin de 2015.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et scieries au Congo

Agence d'exécution: CNIAF en collaboration avec *Double HELIX*

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2013

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 29 mois

La mise en œuvre de cette Activité a démarré en avril 2014 conjointement à des travaux de même nature menés au Cameroun. Le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources

forestières et fauniques (CNIAF) en est l'Agence d'exécution. Des échantillons de cambium de *P. elata* ont été et déjà été prélevés dans deux unités forestières d'aménagement (UFA) situées dans le nord du Congo, celles de Tala Tala et de Dua-Ikié, ainsi que sur tous les arbres exploitables, d'un diamètre à hauteur d'homme d'au moins 70 cm, pour la coupe annuelle d'exploitation de 2015 dans l'UFA de Tala Tala. Des échantillons de bois ont également été prélevés sur des grumes et sciages dans la scierie de Tala Tala. Ils sont actuellement analysés par *Double HELIX*. Les activités spécifiques sur le terrain sont maintenant achevées, après avoir rencontré des délais dans l'accès aux sites et dans l'envoi des échantillons à *Double HELIX*. Le rapport final de cette Activité devrait être soumis d'ici à la fin de 2015

Installation d'un dispositif de suivi de la récolte de *Pericopsis elata* dans le nord du Congo

Agence d'exécution: CNIAF

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: août 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 1 mois

Cette Activité a pour but d'apporter un appui aux autorités congolaises dans la mise en place d'une base de données sur l'exploitation de *Pericopsis elata* dans le nord du Congo. Cette base de données sera en mesure d'effectuer le suivi de chaque grume de *P. elata* produite dans les deux principaux sites de production, Tala Tala et Dua-Ikié. L'OIBT a décaissé la première tranche des fonds en juillet et l'équipe de coordination recrute actuellement les experts qui aideront à réaliser les produits prévus. La première réunion du Comité technique national est prévue se tenir en septembre 2015.

République démocratique du Congo

Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)

Situation: en cours

Date de démarrage: mars 2011

Durée prévue: 10 mois

Durée effective: 54 mois

Démarrée en mars 2011 dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, cette Activité a été prorogée et devrait s'achever d'ici à la fin de 2015. Sa mise en œuvre s'est heurtée à toute une série de difficultés qui ont retardé son exécution, à savoir l'instabilité et l'insécurité régnant dans plusieurs sites de production de *Prunus africana*, en raison de la présence de groupes rebelles armés.

En novembre 2014, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a mené une mission de suivi destinée à évaluer dans quelle mesure le plan des travaux était mis en œuvre, conformément au Protocole d'accord signé entre l'ICCN, le Centre d'information et de promotion des projets agricoles (CIPAGRI) et l'Université catholique de Grabben (CUG). En fait, suite à une mission de suivi et d'évaluation menée antérieurement par le

CR en septembre 2013, il avait été convenu que l'ICCN jouerait seulement un rôle de modérateur, tandis que les activités sur le terrain seraient exécutées directement par la CUG et le CIPAGRI. Or, le CR avait toutefois relevé qu'il y avait peu de coopération entre les partenaires dans la mesure où le CIPAGRI avait mené seul les inventaires sur site, sans y faire participer la CUG. À cet égard, le CR avait proposé que les autorités de la CUG se réunissent avec les deux autres partenaires afin d'examiner de nouveau le rôle et les responsabilités de chacune des parties. Suite à cette intervention, les trois parties travaillant sur les inventaires de *Prunus* coopèrent de manière satisfaisante depuis janvier 2015. En conséquence, l'ICCN a élaboré des plans simples de gestion pour trois sites de production, à savoir Walikalé, Lumé et Mangurejipa, moyennant une production annuelle d'un volume total de 160 tonnes d'écorce sèche de *Prunus*. Cette nouvelle approche qu'a adoptée l'ICCN donne de bons résultats. Les inventaires sont menés sur site avec l'assistance du CIPAGRI et de l'Université Grabben de Butembo sous la supervision de l'ICCN. Parallèlement, le personnel local de l'ICCN a entamé les inventaires dans le Parc national de Kahuzi-Biega (KBNP). Les inventaires pilotes exécutés en février 2015 ont révélé que le Parc recelait sur certaines de ses collines d'importants stocks de *Prunus africana*. Le quota annuel approuvé qui est en vigueur pour l'écorce sèche de *Prunus* originaire de RDC est de 232 tonnes, alors qu'il était de 72 tonnes sur la période 2011-2014.

En juillet et août 2015, le CR s'est rendu à plusieurs reprises à Kinshasa afin d'aider l'ICCN à finaliser les plans simples de gestion pour chacun des trois sites de production et traiter les questions soulevées par la CITES et par le Groupe d'examen scientifique (le SRG) de la Commission européenne concernant la récolte durable de *P. africana* dans le Nord-Kivu, les inventaires et les dispositifs de traçabilité. L'ICCN recherche des fonds supplémentaires pour terminer les inventaires dans le KBNP. L'ICCN pense que l'exploitation rationnelle de l'écorce de *Prunus* dans le KBNP va permettre aux agents du Parc de mettre en place un solide dispositif de gestion participative avec les villageois, par la mise en œuvre de projets de développement dans les villages riverains du Parc. En septembre 2015, l'ICCN va organiser un atelier destiné à partager les résultats de l'Activité et à discuter de la voie à suivre ultérieurement, s'agissant particulièrement de traiter la question de la «possibilité de récolter *P. africana* dans les aires protégées comme outil de déploiement de la gestion participative de la ressource avec les villageois». L'ICCN a sollicité des fonds auprès de la Coopération allemande internationale (GIZ) afin d'organiser cet atelier.

Élaboration d'un avis de commerce non préjudiciable pour *Pericopsis elata* en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la nature

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2013

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 24 mois



Vérification des inventaires de gestion de *Pericopsis elata* dans la concession forestière d'Alibuku, à Kisangani en RDC en août 2015. Photo: Lubala Essylot

La mise en œuvre de cette Activité, qui a démarré en septembre 2013, est prévue s'achever en octobre 2015. Elle a pour objet de recueillir des données sur la situation de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières en République démocratique du Congo (RDC). Il s'agira de données sur la phénologie, la santé, le matériel sur pied et les volumes actuels de récolte, de même que des informations sur les pratiques sylvoicoles respectueuses de cette espèce. Les autorités de la RDC ont réussi à soumettre le rapport d'Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) en mai 2014 comme prévu. En novembre 2014, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a mené une mission de suivi et d'évaluation en RDC dans un double objectif. Le premier était d'effectuer un suivi de l'application de l'ACNP relatif à *Pericopsis elata* en RDC, le second étant de contrôler dans quelle mesure les recommandations formulées dans le rapport d'ACNP relatif à *P. elata* étaient appliquées. En mars 2015, le CR a mené une autre mission de suivi et d'évaluation destinée à: i) apporter une aide dans l'évaluation de l'Activité menée par le consultant international que l'OIBT a recruté pour procéder à un examen à mi-parcours des activités menées au titre de la Phase II du Programme OIBT-CITES; et ii) traiter le problème du contrôle des inventaires forestiers. La mission a pointé l'importance de mettre en place un cadre permettant de contrôler et de valider les inventaires menés par les entreprises forestières et de mettre au point un dispositif de traçabilité qui permette, dans les forêts de production couvertes par l'ACNP, un suivi fiable et opportun du quota de récolte de 23 000 m³ qui a été proposé.

En mai 2015, l'OIBT a décaissé la seconde tranche puis, en juillet-août, la Direction en charge des inventaires et de la gestion du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) a procédé à la vérification des inventaires de gestion dans les surfaces où *P. elata* est présent à densités élevées, comme indiqué dans les rapports d'inventaire du concessionnaire.

L'équipe de validation se composait du CR, d'un observateur indépendant et de membres du personnel de l'Organe de gestion et de l'Autorité scientifique CITES. Le rapport de vérification a été présenté au cabinet du Ministre de l'environnement et du développement durable le 20 août 2015. Les résultats préliminaires montrent que les entreprises forestières qui travaillent dans les aires de *P. elata* en RDC ont conduit, ou sont en train de conduire, les inventaires forestiers en accord avec les lignes directrices nationales adoptées par les autorités de la RDC. Les autorités de la RDC ont soumis un rapport d'ACNP et une demande de quota reposant sur les préconisations figurant dans les rapports de vérification transmis à la CITES et au SRG de l'UE à la fin d'août 2015.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Prunus africana* dans les Unités d'allocation de *Prunus* en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Ministère de l'environnement, de la conservation, de la nature et du tourisme (MECNT) en collaboration avec *Double HELIX*

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 15 mois

La mise en œuvre de cette Activité a débuté en juin 2014, parallèlement à une Activité similaire menée au Cameroun. Elle a pour ambition de démontrer que, en ayant recours à des techniques génétiques, il est possible de retracer l'origine des écorces de *Prunus africana* jusqu'à des arbres spécifiques situés dans des sites de production contrôlés dans le Nord-Kivu. Le dispositif de traçabilité génétique proposé permettra de sécuriser les chaînes de fourniture contrôlées, de détecter toute substitution d'écorce illégalement récoltée et de prendre des mesures correctives en temps et en heure. L'équipe de coordination a envoyé des étudiants de l'Université de Grabben (Butembo) et des techniciens de terrain en forêt pour y prélever des échantillons de *Prunus*,

comme enseigné durant l'atelier de formation. Les échantillons de cambium et d'écorce ainsi prélevés par les étudiants et techniciens ont d'ores et déjà été envoyés au laboratoire de *Double HELIX* pour y être analysés. Le prélèvement d'échantillons d'ADN sur le cambium d'arbres sur pied dans les unités d'allocation de *Prunus* (UAP) et leur appariement à des échantillons d'ADN collectés sur des écorces après la récolte fait partie intégrante du dispositif de traçabilité. Cela dit, *Double HELIX* ayant rencontré dans le cadre de cette approche des difficultés (mélange dans la chaîne de fourniture d'échantillons d'écorce prélevés beaucoup plus tôt et problèmes d'insécurité), elle a demandé en mars 2015 à l'OIBT que le champ de cette activité soit modifié. Au lieu d'apparier une écorce à un arbre individuel (génotypage), *Double HELIX* a proposé que les échantillons d'écorce soient appariés à des populations distinctes de *Prunus*. Dans ce cas de figure, s'il ne s'agirait plus pour cette Activité d'identifier l'arbre spécifique dont provient tel ou tel échantillon d'écorce, *Double HELIX* serait toutefois en mesure de déterminer et de vérifier l'UAP où il a été obtenu. L'analyse des échantillons prélevés selon cette nouvelle approche s'est heurtée à des délais en raison de problèmes de communication entre les instances allemandes CITES (chez qui l'écorce est analysée) et l'autorité CITES en RDC au sujet des permis CITES autorisant les échantillons à être expédiés. Cela montre que la CITES devrait envisager des permis spéciaux et/ou des protocoles de communication pour les matériaux qui sont exportés à des fins de recherche ou scientifiques dont le but est de favoriser la pérennisation de l'espèce.

Ghana

Améliorer le commerce intra-africain et la transparence du marché du bois et des produits bois

Agence d'exécution: Organisation ghanéenne des opérateurs de scieries (GTMO)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: avril 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 25 mois

Cette Activité destinée à améliorer la transparence du marché des produits bois africains (dont ceux issus d'espèces inscrites à la CITES) s'est déroulée de manière satisfaisante et est désormais presque achevée. La base de données sur les tarifs douaniers (<http://atmam.org/wp-content/uploads/StatPlanet.html>) est maintenant terminée. La traduction de la base de données en français est également finie dans les limites de ce que permet le logiciel (<http://atmam.org/wp-content/uploads/StatPlanetfr.html>). Disponible en français et en anglais, cette base de données sur les tarifs douaniers, associée à un magazine en ligne (*African Forests and Timber – Forêts et bois d'Afrique*), qui sera mise en service avant la fin de l'année, va faciliter l'expansion de marchés des bois d'origine durable dans la région. Cette Activité devrait s'achever d'ici à la fin de 2015.

Amélioration de la conservation de *Pericopsis elata* et de la réglementation de son commerce durable au Ghana

Agence d'exécution: *Nature & Development Foundation*

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: septembre 2015

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 0 mois

L'accord relatif à cette Activité vient d'être signé et la première tranche des fonds a été envoyée à l'Agence d'exécution durant la préparation du présent Bulletin. L'Activité a pour objet d'évaluer les peuplements résiduels de *Pericopsis elata* au Ghana (qui n'est pas un exportateur significatif de cette espèce) et d'élaborer un plan pour sa conservation et son commerce durable.

Régional

Développement et mise en place d'un système d'identification de l'espèce et de traçabilité du bois en Afrique à l'aide d'empreintes ADN et d'isotopes stables [PD 620/11 Rev.1 (M)]

Agence d'exécution: Institut Thünen de génétique forestière (Allemagne)

Situation: en cours (cycle ordinaire des projets de l'OIBT)

Date de démarrage: février 2012

Durée prévue: 36 mois

Durée effective: 39 mois

Comme indiqué dans la rubrique *Financement du Programme*, ce projet vient d'être inclus dans le Programme OIBT-CITES. Il apporte un appui à sept pays africains (Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana et Kenya) en vue de développer et d'utiliser des outils permettant d'identifier des espèces arborescentes (dont celles inscrites à la CITES) et de déterminer leur origine géographique au moyen des techniques du génotypage et des isotopes stables. Quatorze organismes collaborateurs situés dans les régions Afrique, Asie, Pacifique et Europe apportent leur concours à sa mise en œuvre.

Pour chacune des principales espèces ciblées – iroko (*Milicia excelsa*, *M. regia*), sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et ayou (*Triplochiton scleroxylon*) –, plus d'un millier de marqueurs génétiques (polymorphismes d'un seul nucléotide) ont été mis au point et des cartes de référence génétique créées afin de tester les déclarations de l'origine géographique. Une approche similaire a été adoptée pour créer une base de données d'isotopes stables afin de déterminer la région d'origine d'un échantillon donné.

En outre, des différences dans les séquences d'ADN ont été déterminées pour 21 autres taxons importants (dont des espèces inscrites à la CITES) en Afrique, lesquelles peuvent servir à aider à l'identification au niveau de l'espèce.

On procède actuellement à des tests à l'aveugle pour évaluer la fiabilité des divers outils d'identification du bois – génotypage, isotopes stables, séquençage de l'ADN et l'approche plus conventionnelle qui consiste à utiliser des caractéristiques anatomiques –, sans oublier les possibilités de combiner plusieurs de ces techniques.

Afin d'aider à renforcer les capacités et à transférer les technologies, le projet a par ailleurs accompagné l'aménagement de trois laboratoires régionaux de référence: à l'Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG) de Kumasi pour l'Afrique de l'Ouest; à l'Institut de recherche en écologie tropicale (IRET) de Libreville au Gabon pour l'Afrique centrale; et à l'Institut kenyan de recherche forestière (KEFRI) de Nairobi pour l'Afrique de l'Est. Le personnel de ces laboratoires reçoit une formation à l'application des techniques du génotypage et de l'identification anatomique du bois d'une essence ainsi qu'à l'exécution de tests simples faisant appel au génotypage et aux isotopes stables pour déterminer l'origine d'un bois. Il est prévu qu'à l'avenir, ces laboratoires régionaux exécuteront directement les tests génétiques sur les produits bois, afin d'assurer leur origine légale avant exportation, ou de vérifier les déclarations d'origine des bois destinés aux marchés intérieurs. Les pays voisins producteurs de bois pourront aussi avoir accès à ces laboratoires régionaux et utiliser leurs installations.

Une réunion finale du projet rassemblant des représentants de l'ensemble des groupes d'acteurs concernés s'est tenue à Douala au Cameroun en juillet dernier et l'Agence d'exécution prépare actuellement le rapport final qui devrait être terminé d'ici à la fin de 2015.

Asie

Chine

Appui aux PME et importateurs de bois tropicaux en vue d'améliorer leur compréhension de la CITES et de la nécessité de se conformer aux règles de la CITES en Chine

Agence d'exécution: Institut de recherche sur les politiques et l'information forestières, Académie chinoise de foresterie (RIFPI-CAF)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: octobre 2015 (prévue)

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 0 mois

L'accord relatif à cette Activité vient d'être signé et la première tranche des fonds était sur le point d'être envoyée à l'Agence d'exécution au moment de la préparation du présent Bulletin. L'Activité a pour objet de former les principaux importateurs de bois tropicaux et fonctionnaires concernés à la manière d'appliquer la CITES aux espèces forestières tropicales qui y sont inscrites, y compris au niveau de l'identification des bois.

Indonésie

Élaboration d'un concept de conservation du ramin (*Gonystylus spp.*) pour les concessions de plantation forestière

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité et Association des concessionnaires forestiers indonésiens (APHI)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 7 mois

Cette Activité a pour objet de: i) élaborer un concept de conservation du ramin pour l'exploitation des concessions de plantation forestière; ii) rédiger une directive d'exploitation des concessions de plantation forestière; et iii) procéder à un examen du décret n° 127/KPTS-V/2002 du Ministère de la foresterie relatif au Moratoire temporaire sur les activités d'exploitation et de commerce du ramin.

L'exécution des activités a rencontré quelques retards en raison de changements organisationnels/ de la réorganisation qui ont suivi la fusion du Ministère de l'environnement et du Ministère de la foresterie pour former le Ministère de l'environnement et de la foresterie. Quoi qu'il en soit, deux experts nationaux ont été recrutés afin de préparer un concept pour la conservation du ramin dans la zone d'exploitation des concessions des plantations forestières. En outre, deux autres experts nationaux ont également été engagés pour élaborer la directive sur la conservation du ramin dans les concessions forestières. À cet égard, un assistant a été recruté pour seconder les experts nationaux dans l'exécution de leurs tâches. Toutes les activités ont aujourd'hui démarré.

Le nécessaire a été effectué pour déterminer les experts nationaux qui seront chargés de mener un examen du décret n° 127/KPTS-V/2002 du Ministère de la foresterie relatif au Moratoire



Un site destiné au pôle du bois d'agar dans la région de Bangka central. Photo: Muhammad Charomaini



Variation morphologique de la croissance du ramin dans le District d'Ogan Komerling Ilir dans le sud de Sumatra. Photo: Antonius YPBC Widyatmoko

temporaire sur les activités d'exploitation et de commerce du ramin. Ils devraient être recrutés en septembre 2015. Aucun risque éventuel ne plane sur l'exécution de l'Activité dans la mesure où les concessionnaires des plantations forestières et le gouvernement se sont fermement engagés à assurer que les activités de conservation du ramin soient effectivement exécutées sur le terrain et dans le cadre des opérations de gestion des plantations forestières.

Assurer la diversité génétique des sources de semence de ramin et de la population de ramin à partir de boutures racinées

Agence d'exécution: Centre de biotechnologie et d'amélioration des arbres (CFBTIR)

Situation: en cours

Date de lancement: janvier 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 8 mois

Cette Activité a pour objet de contribuer à la conservation et à la plantation du ramin à Sumatra et au Kalimantan, au moyen de sauvageons et de boutures racinées, ce dans le cadre d'analyses génétiques et d'infusions de matériel génétique dans les boutures de ramin. Son exécution a rencontré quelques retards en raison de la fusion du Ministère de l'environnement et du Ministère de la foresterie pour former le Ministère de l'environnement et de la foresterie.

Nonobstant, des missions ont été menées sur le site *ex situ* du jardin de conservation de Tumbangnusa dans le Kalimantan central pour y prélever dans la plantation de ramin des échantillons de feuille sur les boutures racinées, aux fins de procéder à une analyse génétique moléculaire dans le laboratoire de Yogyakarta. Ont été également menées des mesures destinées à étudier la variation de la croissance morphologique du ramin planté dans le jardin de conservation de Tumbangnusa. Aucune variation dans la morphologie de la tige, les branches ou la taille et forme des feuilles n'a été observée.

La collecte de ressources génétiques d'origine sauvage sur des espèces autres que *Gonystylus bancanus* à Sumatra et dans le Kalimantan pour permettre d'aménager les premiers jardins de conservation *ex situ* de ces espèces va se poursuivre dans l'ouest, le centre et l'est du Kalimantan, sachant que les premières tentatives n'ont pas abouti. Simultanément, on déterminera le site d'aménagement d'un jardin de conservation d'espèces autres que *Gonystylus bancanus*.

Création d'un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan en Indonésie

Agence d'exécution: Centre de réhabilitation et de conservation, Agence de recherche et développement forestiers (FORDA)

Situation: en cours

Date de démarrage: janvier 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 8 mois

Cette Activité a pour objet d'assurer: i) la production durable de bois d'agar issu des forêts naturelles et des forêts plantées; et ii) la production durable et la conservation des ressources génétiques, ainsi que l'amélioration de la transparence du commerce des produits à base de bois d'agar.

Bien que l'exécution des activités ait rencontré quelques retards en raison de la fusion du Ministère de la foresterie et du Ministère de l'environnement pour former le Ministère de l'environnement et de la foresterie, des activités de terrain ont été menées dans le Bangka central, où il a été convenu avec le District forestier de la Régence du Bangka central que le pôle du bois d'agar couvrirait plusieurs aspects tels que la conservation, la production, l'innovation technologique, la commercialisation et la lutte contre les nuisibles et maladies. En outre, il a été convenu que le pôle devrait être implanté dans des zones sûres dont le statut juridique est clair afin d'assurer la pérennisation du programme du pôle du bois d'agar. Dans ce contexte, les sites

formant le pôle se situent dans les Districts de Sungai Selan, Simpang Katis et Lubuk Besar, pour couvrir une superficie totale de 40 ha. Des études de terrain ont également été conduites pour évaluer les placettes de recherche sur le bois d'agar aménagées par le District forestier, y compris des tests d'inoculation menés dans ces placettes.

La procédure a été lancée pour finaliser le recrutement d'un développeur de sites Internet et d'un technicien informatique en vue de mettre au point un système d'information sur le marché du bois d'agar. Il fournira aux diverses parties prenantes qui commercialisent des produits à base de bois d'agar les informations nécessaires; il s'agit des ramasseurs traditionnels, des planteurs de bois d'agar, des intermédiaires, et des petites et grandes entreprises aux gros exportateurs. Cela pourrait en retour les encourager à contribuer à la gestion durable du bois d'agar d'origine naturelle ou de plantations en Indonésie.

Malaisie

Études sur la reproduction et la génétique dans l'optique de la conservation et de la gestion d'*Aquilaria malaccensis* en Malaisie péninsulaire

Agence d'exécution: Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 27 mois

Cette Activité a pour objet de documenter la phénologie de la floraison ainsi que le comportement reproductif d'*Aquilaria malaccensis*, de développer des bases de données de profilage génétique d'*A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire, et d'élaborer un plan d'action pour sa conservation en vue de réduire les pressions de la récolte sur les populations naturelles exploitées pour la résine de bois d'agar.

Actuellement, la plupart des activités sont axées sur le recueil et le traitement de données se rapportant aux fleurs et fruits collectés. Les fleurs ont été séchées dans un local à une température moyenne de 24°C à raison de huit heures quotidiennement durant deux semaines. Tous les débris ont été retirés avant de procéder au comptage des fleurs. Les lots comprenant de grandes quantités de fleurs ont été pesés afin d'obtenir des chiffres estimatifs. Les fruits ont été comptés et triés entre fruits matures, fendus et avortés.

L'étude de la population d'*A. malaccensis* et le prélèvement d'échantillons ont été menés à terme dans l'ensemble de la Malaisie péninsulaire où 35 populations composées de 963 échantillons ont été utilisées pour une analyse des microsatellites. Toutefois, après avoir soigneusement vérifié dans les données des microsatellites, de 963, le nombre total d'échantillons a été réduit à 942 dû au génotype suspect de certains individus. Le génotypage des microsatellites des 942 échantillons est achevé pour 12 loci. À cet égard, à partir des



Des plants d'*Aquilaria malaccensis* sont inspectés et comptés dans le cadre d'une étude de germination. Photo: Lau Kah Hoo

942 échantillons prélevés dans l'ensemble de la Malaisie péninsulaire et des 12 loci des microsatellites, 159 allèles au total ont été détectés. En général, l'étude a montré qu'*A. malaccensis* présentait de hauts niveaux de diversité génétique.

En outre, les résultats des analyses typologiques des 35 populations de la Malaisie péninsulaire ont indiqué que cinq populations stratégiquement positionnées devraient capter la majorité de la diversité génétique globale, et donc que la conservation *in situ* de ces populations devrait suffire à éviter que l'espèce ne soit menacée.

Huit régions chloroplastes ont été séquencées afin de créer la base de données des profils génétiques servant à l'identification des populations. À partir des 12 loci des microsatellites, la base de données de profils génétiques a été mise en place pour l'identification individuelle. Dans l'ensemble, chacun des 942 individus était doté d'un génotype multilocus unique. On s'emploie actuellement à finaliser le plan d'action pour la conservation afin de réduire la pression qu'exerce la récolte de la résine de bois d'agar sur les populations sauvages. L'Activité, qui a été prorogée sans rallonge budgétaire pour une durée supplémentaire de quatre mois, est prévue s'achever en octobre 2015.

Création d'une base d'informations pour la conservation et l'exploitation durable de *Gonystylus bancanus* (ramin) et d'*Aquilaria malaccensis* (karas) en Malaisie

Agence d'exécution: Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Situation: achevée

Date de démarrage: juin 2013

Durée prévue: 22 mois

Durée effective: 24 mois

Une prorogation de deux mois, jusqu'en mai 2015, a été accordée à cette Activité sans rallonge budgétaire, afin de permettre au développeur local du site Internet, *Hasrimy Technologies Sdn. Bhd.*, de terminer le développement du système

d'information interactif (MyCITES) dédié au ramin et au karas en Malaisie pour les besoins de la gestion et de la conservation de ces deux espèces. Le système a été testé par le personnel ICT du FRIM et transféré sur le serveur du FRIM.

Les autres activités sont toutes terminées, à savoir le recueil d'informations sur: i) la répartition du ramin et du karas en Malaisie (écologie, phénologie, habitat, etc.), où 42 sites du ramin et 87 pour le karas dans leur habitat originel ont été recensés et vérifiés; ii) la recherche-développement en matière de ramin et de karas en Malaisie, qui a impliqué de compiler pour analyse 227 publications sur le ramin et 387 sur le karas; iii) le commerce (données d'import-export) et la production de bois de ramin et de karas par type de produit en Malaisie, y compris les quotas annuels d'exportation et la production annuelle autorisée; et iv) la politique et les pratiques en matière de gestion du ramin et du karas en Malaisie. L'ensemble des informations sera mis en ligne dans le système d'information interactif dès qu'il sera pleinement en service.

Les informations stockées dans la base de données MyCITES seront utiles aux négociants puisqu'ils pourront désormais suivre la demande pour leurs produits sur les marchés étrangers, et pour les aider à préparer leur entrée sur de nouveaux marchés et répondre à leur demande, sachant que la base de données contient également des statistiques sur la production de ramin et de karas dans d'autres pays. En outre, les informations relatives à la gestion et à la politique appliquées au ramin et au karas, et à la Loi malaisienne de 2008 sur le commerce international des espèces menacées (Loi 686), qui régit le commerce des espèces inscrites aux annexes I, II et III de la CITES, permettront aux acteurs concernés d'avoir une compréhension plus complète des mesures que prend la Malaisie pour gérer et conserver ces deux espèces sur son territoire. Le rapport final de l'Activité a été soumis à l'OIBT et est disponible sur la page Internet du Programme.

Renforcement des capacités du personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar

Agence d'exécution: Département forestier de la Malaisie péninsulaire (FDPM)

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 11 mois

Cette Activité a pour objectif de: i) développer un matériel de formation, dont un manuel pratique de terrain permettant au personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire (FDPM) de procéder à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce; ii) développer un manuel de classement du bois d'agar à l'usage du personnel du FDPM; et iii) dispenser une formation à un noyau de formateurs, composé de 30 employés du FDPM, qui assureront la formation continue de leurs collègues lorsque nécessaire.

Du 18 au 20 mai 2015, un atelier de trois jours s'est tenu à Kuala Lipis, Pahang, en Malaisie péninsulaire afin de discuter de la répartition actuelle de l'espèce *Aquilaria* et de son volume de matériel sur pied en Malaisie péninsulaire, de la commercialisation et du classement des huiles de bois d'agar et des ébauches proposées pour préparer un guide pratique de l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce, ainsi qu'un manuel de classement du bois d'agar.

Les versions préliminaires des deux guides pratiques sont en cours de finalisation en vue de les tester sur le terrain en septembre 2015. On envisage de publier les deux guides en novembre et de tenir un atelier de formation sur l'emploi des guides en décembre 2015, époque à laquelle l'Activité est prévue s'achever. Un programme d'enseignement sur l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et sur le classement du bois d'agar est également en cours de préparation.

Les résultats de l'Activité permettront au FDPM d'accroître l'effectif de personnel qualifié en matière de conservation et de gestion de l'espèce *Aquilaria*, s'agissant notamment de l'identification de l'espèce et du classement du bois d'agar.

Amérique latine

Brésil

Écologie et sylviculture de l'acajou (*Swietenia macrophylla* King) dans la région occidentale de l'Amazonie brésilienne (Phase II)

Agence d'exécution: Universidade Federal Rural da Amazonia (UFRA)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 19 mois

Les activités sur le terrain se déroulent conformément au calendrier fixé. Dans l'Unité annuelle de production 1R, couvrant une superficie de 1 953 ha, qui a été récoltée en 2011-2012, les 80 acajous qui y subsistent vont faire l'objet d'un suivi pour étudier leur croissance et leur rendement. L'équipe de terrain a de

nouveau inspecté 35 arbres durant la dernière visite sur site et a mesuré leur circonférence et la hauteur du fût. Les arbres qui restent à mesurer le seront durant la prochaine visite sur site en septembre.

La quatrième réévaluation des 42 placettes de régénération des acajous a été menée en juillet 2015. Le taux de mortalité des plants d'acajou a augmenté depuis la première évaluation qui avait eu lieu en 2010 avant la récolte, tandis que la densité a diminué, de 36,8 plants/ha à 5 plants/ha, au cours de la période 2010-2012, puis à 1,2 plant/ha pendant la période 2012-2014, ce qui représente une mortalité de 86,4% et de 76% pour l'une et l'autre de ces périodes. En revanche, la colonisation et le recrutement ont été de 4,6 plants/ha (48,1%) durant la première période et de 23,8 plants/ha (95,2%) durant la seconde période. L'équilibre entre la colonisation et la mortalité a été négatif durant la première période d'observation, mais positif durant la seconde.

Quatre-vingt-un nouveaux arbres-échantillons ont été mesurés afin d'élaborer des équations de volume pour l'Unité forestière d'aménagement de Seringal Macapá. Il est prévu de prendre de nouvelles mesures à partir d'août jusqu'à la fin de la saison de la récolte. Il a été jugé qu'il était plus efficace de prendre des mesures dans les parcs à grumes au lieu des sites d'abattage, sachant que, dans le parc à grumes, il est possible d'avoir accès à une chargeuse pour soulever les grumes, ce qui facilite la prise de plusieurs mesures de la circonférence et de l'épaisseur de l'écorce sur toute la longueur de la grume. Jusqu'à présent, des données ont été prélevées sur 206 arbres-échantillons par rapport à un objectif d'au moins 300 arbres. On continuera de relever des mesures afin de veiller à disposer de données suffisantes pour développer des équations spécifiques à des individus extrêmement gros (des arbres de plus d'un mètre de diamètre). Il a été décidé de développer des équations pour les grumes afin d'accroître la précision lors de l'enregistrement des volumes correspondant aux grumes extraites. De nouvelles équations seront testées après la prochaine visite sur le terrain. Quatre étudiants, deux en maîtrise et deux en licence, ont eu l'opportunité de recueillir des données durant les exercices sur le terrain pour les besoins de la préparation de leur mémoire.



Mesurage du diamètre d'un acajou en Amazonie brésilienne. Photo: Natalino Silva

L'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne: études à long terme sur sa dynamique de peuplement et son écologie de régénération dans l'optique de la gestion durable des forêts

Agence d'exécution: Institut de foresterie tropicale (IFT)/J. Grogan

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2012

Durée prévue: 22 mois (prorogée à 34 mois)

Durée effective: 36 mois

Depuis la dernière campagne sur le terrain de septembre à novembre 2014, les activités du projet se sont concentrées sur la gestion des données, leur analyse et leur synthèse en vue de leur publication. La liste de l'ensemble des publications préparées grâce au concours du Programme OIBT-CITES est disponible sur: <http://www.swietking.org/our-research.html>. Elles peuvent également être obtenues en format PDF sur demande (jgrogan@swietking.org).

L'équipe de l'activité a utilisé le Modèle de croissance et de rendement de l'acajou à grandes feuilles (voir <http://www.swietking.org/model-applet.html>) pour simuler le rétablissement de la population et les futurs rendements en bois de l'acajou à grandes feuilles et de quatre espèces moins connues que gèrent des communautés forestières et l'industrie privée dans la région de Petén au Guatemala depuis le milieu des années 1990. Les travaux sont menés en collaboration avec le *Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza* (CATIE, Turrialba, Costa Rica) et le *Consejo Nacional de Áreas Protegidas* (CONAP) du Guatemala. Les analyses montrent que le diagnostic des futures récoltes dans les forêts naturelles du Petén s'annonce très favorable, principalement en raison de la réglementation de la gestion forestière qui est appliquée au Guatemala, laquelle limite les récoltes à des niveaux qui peuvent être remplacés par la croissance naturelle et le recrutement entre les cycles de coupe. Une synthèse des résultats est préparée en vue d'être soumise pour publication dans la revue scientifique *Conservation Biology*.

L'équipe de l'Activité prépare actuellement un rapport final sur les activités du projet et leurs contributions aux objectifs généraux du Programme OIBT-CITES.

Emploi de la technique de spectroscopie proche infrarouge (NIRS) à titre pilote, comme éventuel outil de suivi du commerce de l'acajou

Agence d'exécution: Laboratoire des produits forestiers/Service forestier brésilien (LPF/SFB)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 19 mois

Le Directeur exécutif de l'OIBT, M. Emmanuel Ze Meka, s'est rendu le 19 mai 2015 au Laboratoire des produits forestiers, où il a testé l'appareil NIRS portatif et le modèle d'identification des bois. Du 26 au 29 mai 2015, M. Jez W. B. Braga, l'un des membres de l'équipe du projet, a participé au colloque international intitulé «La dendrologie au service de l'écologie et de la gestion des forêts tropicales» qui s'est tenu au Musée royal de



Le Directeur exécutif de l'OIBT, Emmanuel Ze Meka (au centre), identifie des échantillons de bois au moyen d'un appareil NIRS portatif à Brasília au Brésil. Photo: Alexandre Gontijo

l'Afrique centrale à Tervuren en Belgique, dans le cadre du projet XYLAREDD des Nations Unies. Il y a donné un exposé intitulé «La spectroscopie proche infrarouge (NIRS) s'avère être un outil utile pour l'identification des essences amazoniennes».

Du 13 au 18 juillet, Alexandre Gontijo et Tereza Pastore, deux chercheurs du Laboratoire sur les produits forestiers rattaché au Service forestier brésilien, ont mené une mission à Santa Cruz de la Sierra en Bolivie pour y collecter des spectres de l'acajou et d'autres essences similaires au moyen de deux appareils portatifs (un *MicroPhazier* et un *MicroNirs*). Ces travaux permettront de compléter la base de données qui sert à différencier la provenance des essences en Amérique latine. M. Jez Braga de l'Université de Brasília et M^{me} Liz Soares, une étudiante en chimie, ont également fait partie de l'équipe. Les travaux ont été en majeure partie menés à la scierie *Forest Industry Colser Ltda*. Cette Activité, qui avait déjà permis de mettre au point des modèles pour identifier l'acajou issu du Mexique, du Honduras, du Brésil, du Venezuela et du Pérou, inclura désormais aussi l'acajou de Bolivie. Durant la mission, les chercheurs ont donné un exposé devant 25 personnes, à l'initiative de l'Institut bolivien de recherche forestière et de la Chambre forestière de Bolivie.

Guatemala

Inventaire de la population de *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii* et abondance des espèces dans leurs aires d'occurrence naturelle au Guatemala

Agence d'exécution: Fondation nature pour la vie (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 17 mois

L'inventaire de l'espèce *Dalbergia retusa* et du genre *D. stevensonii*, ainsi que d'autres espèces lui appartenant, a débuté au Guatemala en mai 2014. Il a pour objet de: i) déterminer la situation actuelle de la population; ii) analyser la dynamique de l'environnement des espèces et leur identification; iii) générer des modèles de répartition possible; iv) proposer des indicateurs écologiques permettant de développer un dispositif de suivi; et v) diffuser les résultats.

D'après les résultats préliminaires obtenus à partir de la mise en place au Guatemala de 65 placettes, *D. stevensonii* est présent sur des reliefs plats à

ondoyants où le drainage est mauvais et dans des forêts éparées de faible densité. On le trouve principalement en association avec les genres *Lonchocarpus*, *Spondias*, *Gymnanthes*, *Bursera*, *Metopium*, *Sebastiania*, *Protium*, *Jathropa*, *Guettarda*, *Aspidosperma*, *Swietenia*, etc. Son abondance est estimée à 4,52 arbres/ha et à 1,22 m³/ha. De manière générale, les données montrent que l'espèce présente une faible répartition par catégorie de DHH supérieure à 40 cm (0,16 arbre/ha). Par conséquent, il convient de tenir compte de ces informations lors de l'élaboration d'un plan ou d'une stratégie pour la gestion durable ou le rétablissement de l'espèce.

En outre, on a recensé *D. tucurensis* et *D. retusa* sur des terrains plats à vallonnés où le drainage va de bon à mauvais et dans des forêts denses de haute fûtaie ou éparées de moyenne fûtaie. Elles sont associées à des espèces appartenant aux genres *Lochocarpus*, *Cedrela*, *Spondias*, *Bursera*, *Swietenia*, *Vochysi*, *Ceiba*, *Gliricidia*, etc. Ces espèces sont présentes en abondance suivant des estimations de 2,85 arbres/ha et de 1,09 m³/ha pour les arbres d'un DHH égal ou supérieur à 10 cm. Les données indiquent également que l'espèce présente une répartition des catégories de diamètre moyennement homogène, mais avec une absence totale de régénération. Aucune autre espèce appartenant à ce genre n'a été identifiée dans les forêts évaluées.

Lors de l'aménagement des placettes permanentes d'échantillonnage (PSP), neuf sites ont été identifiés, dans les forêts naturelles et dans les plantations, qui permettront de définir les paramètres (croissance du diamètre, niveau d'importance, interaction entre les essences, aspects biologiques, etc.) et le régime de gestion forestière à appliquer.

Les résultats obtenus à ce jour montrent qu'il est nécessaire de protéger l'espèce *Dalbergia* au Guatemala et/ou de fixer pour la gestion durable des forêts des directives strictes qui soient fondées sur la recherche afin d'assurer la pérennité des spécimens naturels.

Création d'un laboratoire légal d'identification et de description des bois dans le cadre de la mise en œuvre des procédures légales et des systèmes de traçabilité des produits inclus dans la CITES

Agence d'exécution: Fondation nature pour la vie (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 17 mois

Les études botaniques, phénologiques et phytogéographiques portant sur *Swietenia humilis*, *S. macrophylla*, *Dalbergia retusa*, *D. calycina*, *D. tucurensis*, *D. stevensonii* et *Guaiacum sanctum* sont terminées dans trois des quatre régions de leur aire naturelle de répartition au Guatemala à savoir, la chaîne montagneuse qui borde le Pacifique, la Région de l'est et la Frange transversale septentrionale (FTN). En conséquence, il a été possible de fournir les informations nécessaires pour formuler une proposition d'inscription du genre *Dalbergia* (populations/espèces guatémaltèques) à l'annexe II de la CITES.

Des travaux sur le terrain sont menés dans le Petén, y compris le suivi de sept sites. Des partenariats stratégiques ont également été noués avec des parcs nationaux tels que le Parc national de Yaxha-Nakum, des concessionnaires forestiers tels que *BAREN Comercial* (secteur privé), *Árbol Verde* (communauté locale) et *CustoSel* (communauté locale), pour mener les travaux sur le terrain.

La mise en place du Laboratoire légal se poursuit à l'Université d'agriculture de l'Université nationale de San Carlos de Guatemala. Actuellement, on procède à des études microscopiques, macroscopiques et physiques sur les bois de *S. macrophylla* et *D. calycina*.

Les conclusions préliminaires sur les espèces au Guatemala sont les suivantes: i) les populations de *D. retusa*, *D. tucurensis*, *D. calycina* et *S. humilis* sont en déclin; ii) la survie de ces espèces demande d'urgence des mesures de protection; et iii) au FTN, les populations de *D. stevensonii* et *S. macrophylla* les mieux préservées se trouvent dans le Parc national de Laguna Lachua. Par conséquent, l'existence de ce Parc et sa protection sont importantes pour la préservation de ces espèces ainsi que de nombreuses autres.



On demande l'autorisation aux propriétaires fonciers d'aménager des placettes d'échantillonnage permanent de *Dalbergia* spp. Photo: Ronal Martínez

**Avis de commerce non préjudiciable:
orientations pratiques relatives aux espèces
arborescentes inscrites à la CITES**

Agence d'exécution: Universidad de Córdoba (Espagne), CONAP et Association BALAM (Guatemala)

Situation: en cours

Date de lancement: septembre 2014

Durée prévue: 15 mois

Durée effective: 12 mois

L'objectif principal de cette Activité est de: «Dispenser des conseils à l'Organe de gestion et à l'Autorité scientifique CITES concernant les processus, les méthodologies et les informations nécessaires à l'élaboration des Avis de commerce non préjudiciable se rapportant aux espèces ligneuses et autres espèces non ligneuses de manière à assurer que les dispositions régissant l'exportation des espèces inscrites aux annexes CITES puissent être appliquées comme il se doit et que leur commerce international soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation de l'espèce.» Le résultat escompté de l'Activité consiste dans la production, dans les trois langues officielles de la CITES, d'un guide fournissant aux Parties des orientations flexibles pour la préparation des avis de commerce non préjudiciable.

Le second rapport d'activité semestriel a été soumis à l'OIBT et l'Activité devrait être achevée en décembre 2015. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont: i) compilation des résultats de l'atelier international sur les avis de commerce non préjudiciable relatifs aux espèces arborescentes, les directives de l'UICN et les ateliers menés par les Parties à la CITES, ainsi que d'autres informations disponibles; et ii) l'analyse des diverses options possibles pour préparer les ACNP.

Un document fournissant des orientations sur les éléments nécessaires et la méthodologie à suivre pour préparer les ACNP relatifs aux arbres est en cours de préparation. Il servira de base aux discussions lors de la réunion du Groupe de travail qui se tiendra du 16 au 19 septembre 2015 à Antigua au Guatemala. Tous les préparatifs à l'organisation de cette réunion, y compris l'ordre du jour, sont terminés.

Des experts des institutions et pays suivants ont déjà été identifiés et invités à participer à la réunion du groupe de travail, à savoir: Brésil, Guatemala, Pérou, Mexique, Burundi, Cameroun, Malaisie, Indonésie, Espagne, Canada, États-Unis, Union européenne et Secrétariat de la CITES. Tous les participants invités ont un haut niveau d'expertise qui leur permettra d'analyser et de discuter des différentes options, des méthodologies et des cas spéciaux aux fins de préparer les orientations sur les ACNP qui seront soumises au Comité pour les plantes de la CITES afin d'en discuter.



**Des *Dalbergia calycina* en pleine floraison.
Photo: Myrna Herrera**

Guyana

Amélioration de la gestion durable et de l'exploitation commerciale de l'espèce *Cedrela odorata* (cèdre rouge) inscrite à la CITES au Guyana

Agence d'exécution: Commission forestière du Guyana (GFC)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: août 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 13 mois

Cette Activité a pour objectif d'améliorer la gestion durable des forêts du Guyana en améliorant l'information sur le marché et le commerce des essences forestières inscrites à la CITES, tandis que son objectif spécifique est de «Renforcer la planification forestière et le commerce des essences du Guyana actuellement inscrites à la CITES ou susceptibles de l'être». Dans ce contexte, les trois principaux produits de l'Activité sont les suivants:

- i) Produit 1: la gestion durable du cèdre rouge est améliorée – une espèce (*Cedrela odorata*) inscrite à l'Annexe III de la CITES – par une meilleure planification de la gestion des forêts;
- ii) Produit 2: l'information sur le marché en matière de CITES et de commerce des bois, qui relève des incidences sur le secteur forestier, est valorisée; et
- iii) Produit 3: la capacité du secteur forestier en matière de commerce et de commercialisation des essences inscrites à la CITES est accrue.

Pour la période se terminant le 31 juillet 2015, la mise en œuvre des activités a été axée sur les Produits 1 et 2, tandis que certains aspects du Produit 3 ont été amorcés. Les travaux se rapportant aux Produits 1 et 2 ont été exécutés par un consultant international en gestion des ressources forestières recruté au titre de l'Activité.

À cet égard, la première version de l'Évaluation de la ressource et du Plan de gestion forestière se rapportant à l'espèce *Cedrela odorata* (cèdre rouge) au Guyana est terminée. Le rapport donne une synthèse de la taille de la population et de ses tendances, de sa répartition géographique,

des utilisations de l'espèce, de la densité et des catégories de taille, du volume et de la dynamique de la régénération pour déterminer le niveau de gestion durable du cèdre rouge, y compris la préparation d'un plan de gestion (voir la carte en page suivante). En outre, le rapport offre, entre autres choses, un aperçu de l'application des règles de la CITES régissant l'exportation de cèdre rouge, et décrit la procédure de délivrance des permis d'exportation.

Pérou

Gestion des peuplements semenciers d'acajou (*Swietenia macrophylla* King.) et de cèdre (*Cedrela* spp.) dans une concession forestière en vue de la conservation du peuplement semencier de Tahuamanu dans la province de Tahuamanu, Madre de Dios, au Pérou

Agence d'exécution: Universidad Nacional Agraria La Molina (UNALM)

Situation: en cours

Date de démarrage: août 2014

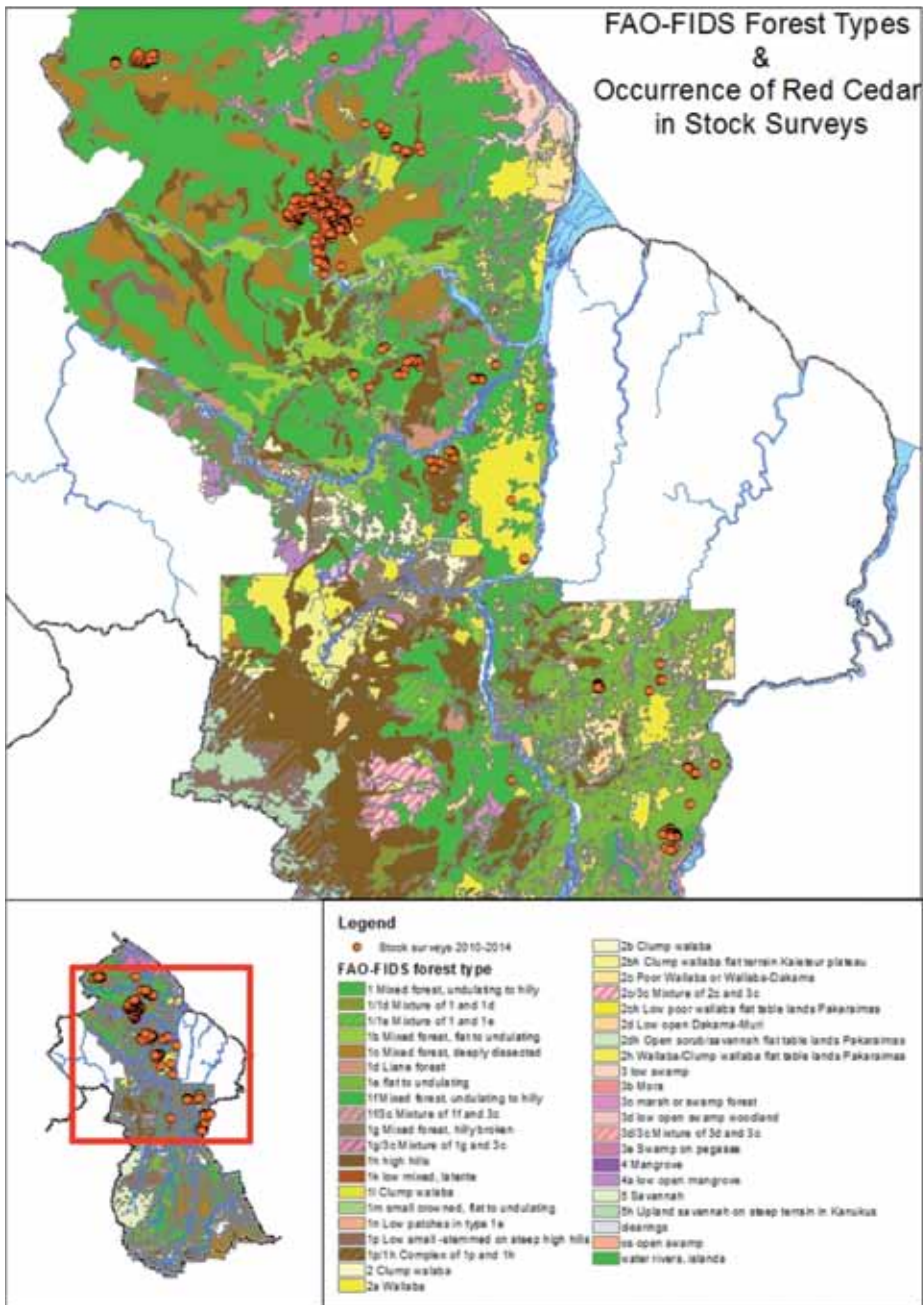
Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 13 mois

Cette Activité a pour objet d'améliorer la situation des peuplements de semenciers et d'assurer la pérennisation de l'acajou et du cèdre, tout en obtenant des connaissances sur la phénologie de ces espèces et sur la période la plus propice à la collecte des graines. L'objectif est de produire des graines certifiées à partir du peuplement de semenciers de Tahuamanu en Madre de Dios, et d'aider à atteindre les objectifs de conservation dans les zones administrées par l'ONG *Conservation International Peru*.

À cette fin a été mené un inventaire des acajous et cèdres appartenant à diverses classes de diamètre et de densités différentes, qui a permis de décompter 129 individus pour le cèdre et 78 pour l'acajou au total. Les informations recueillies portent sur la taille de l'arbre ainsi que sur des variables qualitatives telles que la vigueur, la forme de la couronne de l'arbre, l'état sanitaire, la rectitude de la tige, l'envahissement par des lianes et grimpantes, etc. Sur la base de cet inventaire, 19 acajous et 23 cèdres regroupés dans différentes parties du peuplement de semenciers ont été sélectionnés et les espèces associées ont été évaluées pour caractériser les sites où ils se sont développés. En outre, des placettes d'échantillonnage de régénération naturelle et des peuplements de semenciers ont été aménagés, y compris avec l'installation de pièges à insectes dans la couronne d'un acajou et d'un cèdre pour capturer les possibles agents pollinisateurs. L'équipe de l'Activité va continuer d'effectuer le suivi de la phénologie des arbres sélectionnés, notamment durant la saison de la floraison, tandis que d'autres pièges à insectes vont être placés dans la couronne d'une sélection d'arbres.

En outre, des données météorologiques ont été recueillies (température, pluviosité, vitesse et direction du vent, rayonnement solaire, etc.) à la station météorologique située au camp de San Miguel. Les données recueillies à partir de mars 2015 aideront à comprendre le comportement



Un membre du personnel escalade un arbre pour placer des pièges à insectes pollinisateurs dans la canopée. Photo: Proyecto UNALM-CITES-OIBT

essences tropicales couvrant les informations contenues dans la dernière version du logiciel TROPIX (version 7 de 2011). Grâce à cette nouvelle édition, l'ensemble des opérateurs du secteur forestier, tant côté producteurs (aménagistes forestiers, entreprises d'exploitation forestière, décisionnaires) que côté consommateurs (importateurs, négociants, industriels du bois et utilisateurs finaux) aura un accès facilité et amélioré aux informations sur ces essences.

La production de l'Atlas avance malgré quelques délais et les travaux suivants ont été menés à bien:

- La recherche documentaire et l'examen de textes complémentaires ont été réalisés. Le nombre d'espèces devant être décrit dans l'Atlas, qui était à l'origine de 290, a été augmenté à 328; (comprenant 311 espèces tropicales et 17 tempérées);
- Des technologies supplémentaires de mise à l'essai et de numérisation des échantillons de bois ont été mises au point;
- Une nouvelle version de la base de données TROPIX (v. 7.5) a été développée (<http://tropix.cirad.fr/>);
- Les photos des bois de presque toutes les espèces, et de leurs utilisations finales, ont été réunies et numérisées (toutes les photos figurent dans TROPIX). Toutefois, il s'est avéré plus difficile que prévu d'obtenir des photos de certaines essences qui sont commercialisées dans des petits volumes ou qui sont entièrement nouvelles dans le commerce, ce qui a retardé cette activité;
- La rédaction des descriptions techniques des essences qui vont être ajoutées dans la base de données Tropix et l'Atlas est en grande partie terminée. Quant aux photographies collectées, la rédaction des descriptions techniques de certaines espèces nouvelles ou mineures qui sont commercialisées prend plus de temps que prévu. Par conséquent, le taux d'essences ajoutées à Tropix n'a atteint que 85% du total prévu;

Îlots de l'inventaire complet préalable à la récolte recelant du cèdre rouge dans les Accords de vente de bois (2010-2014) superposés à la carte régionale des types de forêt de la FAO-FIDS. Source: GFC

de la dispersion des graines et la manière dont intervient la régénération naturelle du cèdre et de l'acajou.

L'équipe de l'Activité va également poursuivre le suivi permanent des deux espèces jusqu'en décembre 2015, de même que l'application de traitements sylvicoles destinés à stimuler la mise en place de la régénération et la quantification du volume de fruits et/ou graines certifiées qui sont produits. Les résultats obtenus permettront d'élaborer une méthodologie adaptée pour gérer les peuplements de semenciers dans les forêts naturelles, et de préparer des lignes directrices pour la protection des arbres-semenciers réservés à la production de graines certifiées.

Mondial

Préparation de la publication «Atlas des essences tropicales, 1^{ère} édition: caractéristiques technologiques et utilisations de 273 essences tropicales (et 17 essences tempérées)»

Agence d'exécution: CIRAD (France)
Situation: en cours (volet TMT)
Date de démarrage: octobre 2013
Durée prévue: 24 mois
Durée effective: 23 mois

Cet Atlas a pour objectif de mettre à disposition des informations fiables et opportunes sur les caractéristiques technologiques et usages d'espèces ligneuses tropicales par la production, la publication et la diffusion d'un Atlas des

Des exemples d'essences figurant dans l'Atlas des essences tropicales. Photos: CIRAD



Pau roxo (*Peltogyne* spp.)



Angelim rajado (*Zygia racemosa*)



Ipé (*Handroanthus* spp.)

- La relecture des descriptions techniques des espèces qui figureront dans l'Atlas se poursuit;
- Le manuscrit de l'Atlas destiné au graphiste et à l'imprimeur est en cours de finalisation.

On pense que la version électronique de l'Atlas sera consultable en ligne au début de 2016, tandis que la version imprimée sera publiée plus tard dans l'année. L'Activité a bénéficié d'une prorogation de douze mois sans rallonge budgétaire afin de terminer tous les produits.

Étude sur le commerce des bois CITES

Agence d'exécution: OIBT

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 8 mois (prorogée à 18 mois)

Durée effective: 17 mois

Cette étude a été requise par les Parties à la CITES aux termes de la décision 15.35 prévoyant que soit examiné le commerce des produits bois issus d'espèces arborescentes inscrites qui ne figurent pas dans les annotations. Ses résultats seront exploités pour documenter la révision des annotations aux inscriptions qui est actuellement en cours, y compris des annotations relatives aux espèces arborescentes. En juillet 2014, l'avancement de cette étude a été décrit lors de la 65^e réunion du Comité permanent (CP) de la CITES; le CP a constitué un Groupe de travail intersession sur les annotations et a suggéré que l'étude soit centrée sur les quatre espèces pour lesquelles l'annotation à l'inscription limite les contrôles CITES du commerce aux produits bois primaires (subissant une transformation minimale): *Pericopsis elata*, *Dalbergia cochinchinensis*, *Cedrela odorata* et *Swietenia macrophylla*. Cette étude du commerce aidera à la révision des annotations en procédant dans les pays de l'aire de répartition à un examen du commerce des produits bois transformés qui ne font pas l'objet de contrôles de leur commerce par la CITES. Bien que cette étude sur le commerce ne soit pas en mesure (car ce n'est pas son objectif) de fournir des informations définitives sur le commerce des espèces inscrites qui ne figurent pas dans le

champ des annotations, les résultats initiaux donnent une idée de l'échelle et de la complexité du commerce des produits bois, et indiquent que plusieurs des pays des aires de répartition exportent des produits bois transformés qui risquent d'être fabriqués à partir d'espèces arborescentes inscrites à la CITES. Cette étude s'est achevée durant le troisième trimestre de 2015, après qu'une prorogation lui ait été accordée pour donner le temps d'incorporer les réponses à une notification de la CITES adressée à l'ensemble des Parties, qui les invite à fournir des informations sur leur commerce de produits issus d'espèces arborescentes inscrites susceptibles de ne pas entrer dans le champ d'application des annotations aux inscriptions. Les résultats de cette étude seront présentés à la 22^e réunion du Comité de la CITES pour les plantes en octobre 2015. Des analyses complémentaires pourraient être conduites si le Comité pour les plantes le décide et si des ressources sont mises à disposition.

Création d'une collection d'échantillons de référence dûment documentée et d'un dispositif d'identification de l'ensemble des espèces *Dalbergia* inscrites à la CITES, et conduite d'une étude de faisabilité sur *Diospyros* et les espèces d'aspect similaire

Agence d'exécution: Institut de biologie intégrée (IBZ), Suisse

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: octobre 2015 (prévue)

Durée prévue: 13 mois

Durée effective: 0 mois

L'accord de cette Activité vient d'être signé et la première tranche des fonds était sur le point d'être envoyée à l'Agence d'exécution au moment de la préparation de la présente édition. Cette Activité a pour objet d'aider Madagascar à appliquer la liste de près de 200 espèces de *Dalbergia* et de *Diospyros* inscrites à la CITES, et les pays d'Amérique centrale à appliquer la liste de plusieurs espèces de *Dalbergia* inscrites à l'Annexe II, telles qu'elles ont été approuvées lors de la CdP-16 à la CITES. La collecte d'échantillons de référence sera facilitée par des accords de

collaboration entre l'agence d'exécution et les instances CITES responsables à Madagascar et au Guatemala.

Événements/Initiatives connexes

Dans le cadre du Projet Leaf d'INTERPOL, qui est appuyé par l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad), une réunion régionale d'investigation et d'analyse des délits forestiers en Asie s'est tenue au Complexe mondial d'INTERPOL à Singapour du 18 au 20 août 2015. Elle a rassemblé des agents de terrain du secteur forestier, des unités légales qui secondent le secteur forestier, des unités d'application de la loi, de lutte contre la corruption et d'investigation des délits forestiers, ainsi que des agents d'Offices nationaux centraux d'application de la loi originaires de neuf pays de la région Asie-Pacifique: Cambodge, Laos, Malaisie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. Cette rencontre a servi de plateforme pour partager et échanger des informations et du renseignement sur les délits forestiers, et a permis d'avoir une discussion sur les défis qu'ils représentent et sur les stratégies de lutte contre ces atteintes.

La réunion de Singapour a été précédée d'une autre Réunion régionale d'investigation et d'analyse des affaires de délit forestier à l'Office régional d'INTERPOL qui s'était tenue à Nairobi au Kenya du 27 au 29 juillet, laquelle avait rassemblé dix pays d'Afrique de l'Est afin d'examiner les cas relevant du délit forestier et du commerce illégal du bois. Les pays participants étaient le Burundi, les Comores, l'Érythrée, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, le Sud-Soudan, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda (source: Secrétariat général d'INTERPOL, Programme d'INTERPOL sur les atteintes à l'environnement).

L'OIBT a organisé une manifestation parallèle couronnée de succès sur le Programme OIBT-CITES le 8 septembre 2015 lors du XIV^e Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud du 7 au 11 septembre 2015 (pour en savoir plus, voir la page Internet du Programme).

Article sur les activités du Programme

Herbivores limit the population size of big-leaf mahogany trees in an Amazonian forest (Les herbivores limitent la taille de la population d'acajous à grandes feuilles dans une forêt amazonienne) par Norghauer JM, Free CM, Landis RM, Grogan J, Malcolm JR, Thomas SC. Publié dans *Oikos* (2015), doi: 10.1111/oik.02324).

Résumé

L'hypothèse Janzen-Connell avance l'argument selon lequel les herbivores spécialisés maintiennent des nombres élevés d'espèces arborescentes dans les forêts tropicales en limitant le recrutement des adultes, de manière à ce que la densité des populations hôtes reste faible. Nous avons testé cette proposition sur une espèce arborescente

présente en abondance, *Swietenia macrophylla*, dont les graines sont consommées par les petits mammifères, et les pousses par la chenille spécifique à un hôte, *Steniscadia poliophaea*.

Dans un site de forêt primaire, des ajouts de graines effectués à titre expérimental dans des trouées – des zones perturbées de la canopée qui améliorent le développement de pousses en gaules – sur une période de trois années ont montré que la survie et le recrutement des pousses étaient plus faibles à proximité des arbres conspécifiques et dans le voisinage des surfaces terrières plus élevées, et que la survie et la croissance en hauteur étaient par la suite diminuées. Lorsque nous avons inclus ces effets Janzen-Connell dans un modèle de population spatialement explicite basé sur les individus, les effets de la chenille ont joué un rôle crucial pour limiter la densité des *Swietenia* adultes, cette réduction étant multipliée par plus de dix au terme d'une période de temps estimée à 300 ans.

Nos travaux de recherche montrent que, dans le cas d'une espèce arborescente de longévité importante et potentiellement dominante, il existe un lien crucial, bien que souvent ignoré, entre les effets Janzen-Connell et leurs conséquences au niveau des juvéniles et de la population.

Événements à venir

22^e réunion du Comité de la CITES pour les plantes (PC-22) à Tbilissi (Géorgie) du 19 au 23 octobre 2015 (la réunion du Comité consultatif du Programme OIBT-CITES se tiendra en parallèle).

51^e session du Conseil international des bois tropicaux à Kuala Lumpur (Malaisie) du 16 au 21 novembre 2015.

17^e réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CdP-17) à Johannesburg (Afrique du Sud) du 24 septembre au 5 octobre 2016.

Suivi du Programme

Afin d'assurer la transparence du Programme OIBT-CITES, chaque Coordonnateur régional compétent assure un suivi régulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On procède également à un suivi externe à mi-parcours et à une évaluation a posteriori conformément aux

dispositions de l'accord de subvention passé avec la Commission européenne (CE) et à celles du Règlement intérieur de l'OIBT en la matière.

Dans ce contexte, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a mené une mission de suivi à Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC) du 7 au 12 juin 2015 afin de: i) prêter assistance à l'Autorité scientifique CITES dans la préparation des rapports d'Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) se rapportant aux nouveaux sites de production dans le Nord-Kivu; ii) préparer la vérification/validation des inventaires de gestion menés dans les neuf concessions forestières qui ont obtenu le quota 2015 pour *Pericopsis elata*; et iii) harmoniser les interventions sur le terrain prévues par le Programme OIBT-CITES avec le bureau de la Commission européenne/du FLEGT à Kinshasa.

Du 28 au 30 juin 2015, le CR a mené une seconde mission de suivi à Kinshasa afin de: i) prêter son appui à la réunion sur l'harmonisation des interventions sur le terrain prévues par le Programme OIBT-CITES avec le bureau de la Commission européenne/du FLEGT à Kinshasa; ii) finaliser le cahier des charges de la vérification des inventaires de *P. elata* et son développement futur; et iii) préparer une proposition d'activité sur la vérification/le contrôle de la récolte d'écorce de *Prunus africana* dans le Nord-Kivu.

Du 9 au 20 août 2016, le CR a par ailleurs mené une troisième mission à Kinshasa et à Kisangani afin de: i) prêter son appui à la vérification/validation des inventaires de gestion forestière menés par les entreprises forestières inscrites dans le rapport d'ACNP de 2015 sur *P. elata*; et ii) aider l'ICCN à traiter certaines des préoccupations soulevées par la CITES et la Commission européenne (le SRG) concernant *P. elata* et *P. africana*.

Concernant la région Asie, le Coordonnateur régional pour l'Asie (CR) a mené une mission de suivi à Yogyakarta (Indonésie) le 7 août 2015 afin d'évaluer le déroulement de deux Activités qui y sont actuellement exécutées par le Centre de recherche en biotechnologie forestière et en amélioration des arbres (CFBTIR), à savoir, «Assurer la diversité génétique des sources de

semence de ramin et de la population de ramin à partir de boutures racinées» et «Création d'un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan en Indonésie». Dans l'ensemble, les deux Activités se déroulent de manière satisfaisante comme en témoignent les visites menées dans les laboratoires de culture de tissus et de génétique. Toutefois, il est probable que l'échec à collecter des ressources génétiques d'espèces autres que *Gonystylus bancanus* à Sumatra et dans le Kalimantan, ainsi que les délais rencontrés dans le recrutement du personnel chargé de mettre au point un système d'information sur le marché du bois d'agar feront que les Activités ne pourront pas être achevées en décembre 2015 comme prévu et devront être prorogées jusqu'en février ou mars 2016.

Le 19 août 2015, le CR a également mené une mission de suivi destinée à évaluer les progrès des deux Activités qui sont actuellement exécutées en Malaisie péninsulaire, l'une «Études sur la reproduction et la génétique dans l'optique de la conservation et de la gestion d'*Aquilaria malaccensis* en Malaisie péninsulaire» par l'Institut malaisien de recherche forestière (FRIM), et l'autre «Renforcement des capacités du personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar» par le Département forestier de Malaisie péninsulaire (FDPM). L'Activité du FRIM, qui se déroule de manière satisfaisante et comme prévu, sera terminée à la fin de septembre 2015. Toutefois, l'Activité du FDPM a rencontré un certain retard dans la finalisation des deux guides, l'un sur l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce, et l'autre sur le classement du bois d'agar pour les tests sur le terrain. Dans ces conditions, l'Activité, qui devait prendre fin en septembre 2015, devra bénéficier d'une prorogation jusqu'en décembre 2015.

Le Coordonnateur régional pour l'Amérique latine se préparait à mener une mission de suivi au Guatemala au moment de la préparation de la présente édition, afin d'évaluer l'avancée des activités du Programme et de participer à l'atelier qui se tiendra dans le cadre de l'Activité «Avis de commerce non préjudiciable: orientations pratiques relatives aux espèces arborescentes inscrites à la CITES».

Contacts

OIBT - **Steven Johnson**, Coordonnateur pour l'OIBT – johnson@itto.int

Kanako Ishii, Assistante du Programme – ishii@itto.int

CITES - **Milena Sosa Schmidt**, Coordonnatrice pour la CITES – milena.schmidt@cites.org

Coordonnateur régional pour l'Afrique – **Jean Lagarde Betti** – lagardeprunus@gmail.com

Coordonnateur régional pour l'Asie – **Thang Hooi Chiew** – hooichang@gmail.com

Coordonnateurs régionaux pour l'Amérique latine – **Ivan Tomaselli** – itomaselli@stcp.com.br; **Sofia Hirakuri** – shirakuri@stcp.com.br

Les lecteurs peuvent télécharger ce Bulletin d'information sur http://www.itto.int/cites_programme. N'hésitez pas à transmettre aux adresses indiquées ci-dessus vos éventuelles suggestions concernant la manière d'améliorer cette publication ou des thèmes que vous souhaiteriez y voir traiter.